



24-0000109
DECISION N° /APME/DG/DRHFM/SDBF/SMPA/2024 DU 29 AOÛT 2024

**PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 24-002 /AONO/APME/DG/CIPM/2024 DU 16 JUILLET 2024 (EN PROCEDURE
D'URGENCE) POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE
BUREAU ET DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'AGENCE DE PROMOTION DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun ;
- Vu la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2015/01 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 ;
- Vu la loi N° 2017/010 du 10 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la loi N° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu la loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat des autres entités Publiques ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre Chef du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/629 du 25 octobre 2018 portant réorganisation de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret no 2014/543 du 10 Décembre 2014 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire n° 0005 /LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 Précisant les mesures à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- Vu la circulaire n° 0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu la Décision n°00000200/D/MINMAP/DAJ/MNAS du 16 Mars 2018 constatant à titre transitoire, la commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) ;

- Vu le Dossier d'Appel D'offres National Ouvert N° 24-002 /AONO/APME/DG/CIPM/2024 DU 16 JUILLET 2024 pour l'acquisition et l'installation du mobilier de bureau et du matériel informatique à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises.
- Vu le procès-verbal de la Commission interne de Passation des Marchés du 26 Août 2024

DECIDE :

Article 1^{er} – le soumissionnaire **MBC BUSINESS SERVICES SARL** est retenu pour le lot 1, l'acquisition et l'installation du mobilier de bureau à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, pour le montant Toutes Taxes Comprises de 25 000 000 (vingt millions) FCFA et un délai de prestation de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2 – le soumissionnaire **DYNAFCO CAMEROON SARL** est retenu pour le lot 2, l'acquisition et l'installation du matériel informatique à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, pour le montant Toutes Taxes Comprises de 22 715 933 (vingt-deux millions sept cent quinze mille neuf cent trente-trois) FCFA et un délai de prestation de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 3 - La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 29 AOÛT 2024

**Le Directeur Général de l'Agence de Promotion
des Petites et Moyennes Entreprises**

Ampliations :

- MINMAP/DGMAS
- ARMP
- APME/DRHFM/SMPA
- PRESIDENT/CIPM
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO



The image shows the official seal of the Agency for the Promotion of Small and Medium Enterprises (APME) of Cameroon. The seal is circular and contains the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top, 'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES' around the perimeter, and 'Le Directeur Général' in the center. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean Marie Louis Badj'.